

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de mars 2013 :

Vente à Gestion Immotec inc. de 5 terrains constitués des lots 1 510 480, 1 510 481, 1 510 482, 1 510 488 et 1 510 555 du cadastre du Québec, situés du côté ouest de la 57<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 7<sup>e</sup> Rue, d'une superficie de 595,6 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 45 000 \$ (CM13 0219)

Cession à Hydro-Québec d'un terrain constitué du lot 4 812 304 du cadastre du Québec, situé du côté est de l'avenue Armand-Chaput, entre la voie ferrée et le boulevard Henri-Bourassa, d'une superficie de 177 429,1 m<sup>2</sup>, en échange d'un terrain constitué du lot 1 155 851 du cadastre du Québec, situé près de la 41<sup>e</sup> Avenue, au sud de l'autoroute 40, d'une superficie de 523,8 m<sup>2</sup>, lesdits terrains étant situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, avec soulte en faveur de la Ville de 6 465 956,90 \$ (CM13 0220)

Vente à Développement Roccabella inc. d'une partie de ruelle constituée du lot 5 172 156 du cadastre du Québec, située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie de 278 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour 1 436 330 \$ (CG13 0076)

Donation à l'École de technologie supérieure d'un immeuble constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec, situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, d'une superficie de 6 046,7 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Ville-Marie, selon les conditions stipulées au projet d'acte (CM13 0221)

Le 29 avril 2013

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon